

Workshop on Water Accounts And Statistics

Par Saadou EbiH Ould Mohamed El Hacem
et Abderrahmane Sidi cheikh

Rabat, 11-13
Septembre 2012

Séminaire sous-régional "Workshop on
Water Accounts And Statistics"

I. Besoins d'information sur la politique de l'eau

• Quelles sont les politiques nationales relatives à l'eau ?

La politique générale du secteur de l'hydraulique est élaborée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et vise la généralisation de l'accès à l'eau potable surtout pour les groupes vulnérables dans un contexte de bonne gouvernance du secteur de l'eau et s'articule autour des éléments suivants :

- *Amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources en eau*
- *Amélioration aux services d'eau potable et d'assainissement*
- *Amélioration de la Gouvernance du secteur*
- *Promotion du partenariat public privé*

Besoins d'information sur la politique de l'eau

- **2. Y'a-t-il un programme en matière d'eau?**

Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA 2005-2015) pour l'atteinte des OMDs ;

- **3. Quel est le cadre juridique ?**

Besoins d'information sur la politique de l'eau

- ***Loi n°30.2005 du 2 février 2005 portant code de l'eau***
 - *Domanialité publique des ressources en eau*
 - *Droit d'accès*
 - *Principe pollueur-payeur*
 - *Gestion globale durable et équilibrée*
 - *Plan décennal d'aménagement et de gestion de l'eau*
 - *Normes de protection*
 - *Conseil National de l'Eau*
 - *Police de l'Eau*
- ***Charte des eaux du fleuve Sénégal***

Besoins d'information sur la politique de l'eau

- **Existe-t-il de documents :**
 - *La déclaration de développement des secteurs de l'hydraulique et de l'énergie adoptée en septembre 1998 ;*
 - *Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ;*
 - *La stratégie de promotion de l'accès universel aux services ;*
 - *la Stratégie du secteur de l'hydraulique et de l'Assainissement et son plan d'Action 2012-2015 ;*

Besoins d'information sur la politique de l'eau

- ***b 1. Quelles sont les objectifs relatifs à l'eau ? :***
- **(i)- porter le taux de desserte en eau potable à 80 % en milieu urbain et périurbain et à 65 % en milieu rural,**
- **(ii)- doter toutes les localités de plus de 1500 habitants et toutes les Moughataas et chefs lieu d'arrondissement d'un réseau et d'un service de distribution d'eau potable,**
- **(iii)- doter toutes les localités de plus de 500 habitants d'un réseau sommaire et d'un ou plusieurs postes de service d'eau potable**
- **(iv)- doter toutes les localités de plus de 150 habitants d'un poste de service d'eau potable**

Besoins d'information sur la politique de l'eau

b-2- Quelles sont les informations requises pour établir la politique et la gestion de l'eau ?

Données statistiques sur la population ;

Les besoins en eau pour les différents usages,

Les ressources en eau exploitables ;

les infrastructures existantes (état et production).

Besoins d'information sur la politique de l'eau

- b-3 – Quelles sont les systèmes mises en place pour le suivi et la vérification des programmes ?
- Conseil National de l'Eau (CNE) ,
- Le Comité Permanent du Conseil National de l'Eau (CPCNE)
- Comités Régionaux de l'Eau (CRE)
-

2. Système Statistique National

- **Comment fonctionne le Système Statistique National ?**
- La Composition : Le Système Statistique National (SSN) est un système décentralisé comprenant :
- le Conseil National de la Statistique,
- l'Office National de la Statistique
- et les services statistiques sectoriels

2. Système Statistique National

- **Quel est le cadre juridique qui accompagne la SSN**

- **Le Cadre juridique** : la Loi 2005/017 du 27 Janvier 2005 relative à la statistique publique, le SSN a pour mission de fournir, aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations, aux médias, aux chercheurs et au public, les informations statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental.

2. Système Statistique National

●La Mission

- élaborer et veiller à la mise en œuvre effective des programmes statistiques ;
- (ii) collecter, traiter, analyser, publier et diffuser, à travers les supports les plus appropriés et dans les délais, des statistiques de qualité dans le respect des normes internationales ;
- (iii) développer la culture statistique des décideurs, des usagers et des citoyens ;
- (iv) former le personnel spécialisé de la statistique ;
- et (v) développer la recherche statistique appliquée et de superviser et d'impulser le travail statistique au niveau national.

3. Informations Spécifiques au secteur de l'eau

- (i) **La préparation des statistiques sur l'eau est -elle institutionnalisée ? non**
 - **Qui fournit les informations sur les statistiques sur l'eau ?**
 - La DPCS est chargée de donner les données statistiques sur l'eau ;
 - La DH, CNRE, SNDE, ONSER, Projets
 - **Comment les informations sont recueillies**
 - Les données sont recueillies à partir des campagnes d'inventaires des points d'eau ou de l'exploitation des rapports des travaux hydrauliques ;
 - **Comment les informations sont validées ?**
 - Les données sont validées lors d'ateliers de restitution

Perspectives

- Préparation du processus de l'établissement du compte national de l'eau
- Recherche de synergie avec d'autres initiatives telles que AMCOW/MEWINA



Merci de Votre Attention

Séminaire sous-régional
"Workshop on Water Accounts
And Statistics"

Rabat, 11-13
Septembre 2012